

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 17 novembre 2025

portant nomination des membres et du secrétaire du comité médical du contrôle de la navigation aérienne

NOR : TRAA2531198A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre des transports,

Vu le règlement (UE) 2015/340 de la commission du 20 février 2015 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux licences et certificats de contrôleur de la circulation aérienne conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 de la Commission et abrogeant le règlement (UE) n° 805/2011 de la Commission ;

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 6221-41 à R. 6221-50 ;

Vu le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié relatif au statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, notamment son article 2-1 ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

Vu l'arrêté du 15 février 2022 relatif au fonctionnement du comité médical du contrôle de la navigation aérienne (CMCNA),

Vu le courrier du service de santé des armées du 5 septembre 2025,

Arrête :

Article 1^{er}

Les médecins dont les noms suivent sont nommés membres du comité médical du contrôle de la navigation aérienne :

TITULAIRES

Professeur François BRICAIRE, Pathologies infectieuses et tropicales
Professeur Michel DESNOS, Cardiologie
Professeur Françoise FROUSSART-MAILLE, Ophtalmologie, sur proposition du ministère des armées
Professeur Eric PERRIER, Médecine interne / Médecine aéronautique
Professeur Damien RICARD, Neurologie
Professeur Marianne DAUDIN, Psychiatrie
Professeur Romain KANIA, Oto-rhino-laryngologie

SUPPLEANTS

Professeur Olivier MANEN, Médecine aéronautique, sur proposition du ministère des Armées,
Professeur Xavier JOUVEN, Cardiologie
Docteur Anna CRAMBERT, Oto-rhino-laryngologie
Docteur Stéphane MOUCHABAC, Psychiatrie
Docteur Pascale CREPY, Ophtalmologie
Docteur Pierre André LEDUC, Médecine aéronautique
Docteur Weniko CARE, Médecine interne, toxicologie & pharmacologie cliniques

Article 2

Le secrétariat du comité médical du contrôle de la navigation aérienne est assuré par le docteur Philippe DOIREAU.

Article 3

L'arrêté du 20 septembre 2022 portant nomination des membres et du secrétaire du comité médical du contrôle de la navigation aérienne est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 17 novembre 2025

Pour le ministre et par délégation :
La secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile,
A.PILLAN